

Lettre d'information santé au travail en Bretagne

Di@rbenn*

*Le Comité de rédaction
de Di@rbenn vous souhaite
de bonnes et heureuses fêtes
de fin d'année !*

Édito

Mobilisé en faveur de l'emploi durable, le Conseil régional de Bretagne soutient l'essor de l'apprentissage en tant que voie d'excellence. Pour sécuriser la trajectoire des jeunes durant leur parcours de formation, la Région et ses partenaires ont développé des démarches qualité, en considérant notamment la santé des jeunes comme une condition indispensable à l'accomplissement de leur formation.

Afin de mieux connaître et objectiver la santé des apprenti.e.s, l'Observatoire régional de santé de Bretagne a réalisé, avec le soutien du Conseil régional, une enquête portant sur un échantillon d'environ 3 000 jeunes représentatifs de cette population. Cette étude a été conduite en partenariat avec les institutions concernées, les 39 centres de formation pour apprenti.e.s breton.ne.s, les représentant.e.s des branches professionnelles, dont la collaboration a permis la réussite de cette démarche.

Les résultats de cette enquête permettent de partager une vision globale de l'état de santé des jeunes apprenti.e.s dans ses différentes dimensions (physique, mentale et sociale) en lien avec leurs conditions de vie et de travail. En tenant compte de ces données, la Région et ses partenaires pourront envisager des actions pour améliorer la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail, un gage d'efficacité au bénéfice des apprenti.e.s comme des acteurs économiques.

Georgette BRÉARD.
Vice-Présidente à la formation, à l'apprentissage et à l'orientation.

ANNE TROALEN.
Conseillère régionale déléguée aux formations
sanitaires et sociales, à la santé et à la silver économie.

SOMMAIRE

SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES APPRENTIS ... 2

... ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES APPRENTIS ... 3

CONDITIONS DE RÉUSSITE ET PERSPECTIVES 4



© Ludovic SAEZ - Élisabeth QUÉGUINER

*Di@rbenn est un mot breton signifiant :
Prévenir, prendre des mesures - Préventif, renfort.

ENQUÊTE

CONSTATS ET ENJEUX : UNE ENQUÊTE SUR LA SANTÉ DES APPRENTIS BRETONS EN 2015

À l'initiative du Conseil régional de Bretagne, l'Observatoire régional de santé de Bretagne a mis en œuvre une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'environ 3 000 apprentis bretons. Elle avait pour objectif de mieux connaître leur état de santé dans ses différentes dimensions (physique, mentale et sociale) en lien avec leurs conditions de vie et d'apprentissage.

Cette étude menée en partenariat avec les 39 centres de formation pour apprentis bretons, a permis de recueillir des données précieuses qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de stratégies et d'actions d'information, de prévention et de promotion de la santé qui correspondent au mieux à leurs besoins, notamment dans le domaine de la santé au travail.

Tout d'abord, résultat très positif, près de neuf apprentis sur dix sont satisfaits de leur apprentissage et ce constat fait consensus dans tous les secteurs d'activité. En parallèle, l'appréciation vis-à-vis des relations qu'ils entretiennent avec leur maître d'apprentissage, leurs ensei-

gnants, leur employeur ou leurs collègues au travail est aussi très largement partagée.

Malgré tout, un certain nombre de problématiques en lien avec la santé au travail interrogent. Concernant leurs conditions d'apprentissage, les apprentis sont majoritairement confrontés à des rythmes de travail soutenus. Près d'un tiers d'entre eux déclare dépasser souvent ou systématiquement les horaires de travail prévus et un quart d'entre eux déclare ne pas disposer de deux jours de repos hebdomadaires consécutifs. Par ailleurs, la fréquence déclarée des accidents du travail est élevée puisqu'un apprenti sur dix déclare en avoir été victime au cours de l'année précédant l'enquête avec pour conséquences notables, des interruptions temporaires de formation pour la moitié des apprentis concernés. Ce constat fera l'objet d'analyses plus approfondies en lien avec par exemple les conditions de travail, la prévention des risques professionnels, les consommations de produits psychoactifs (y compris sur le lieu de travail), le sommeil etc.

D'ores et déjà, on peut par exemple constater que concernant l'information relative à la prévention des risques professionnels, près de la

moitié des apprentis déclare ne pas en avoir bénéficié ou ne plus s'en souvenir. Il apparaît parallèlement que l'utilisation systématique des équipements de protection individuelle est faible au regard des besoins exprimés et ce, malgré une perception du risque potentiel d'accident du travail largement présente.

Au final, les apprentis expriment peu de besoins en termes d'informations ou de formations à la prévention des risques liés à leur profession.

Les résultats détaillés de cette enquête sont disponibles sur le site de l'ORS Bretagne.

L'axe santé travail fera par ailleurs l'objet, début 2017, d'une analyse approfondie permettant d'affiner les premiers éléments déjà obtenus.



Philippe CLAPPIER,
Directeur adjoint,
ORS Bretagne.

INTERVIEWS CROISÉES APPRENTI / TUTEUR

VINCENT TROADEC, APPRENTI BTS MAINTENANCE DES SYSTÈMES OPTION SYSTÈMES DE PRODUCTION AU CFAI DE BREST

Vincent TROADEC : J'ai réalisé un apprentissage à la SILL au service maintenance à l'UHT pendant 2 ans. Ma formation a été effectuée dans le cadre du CFAI de Bretagne à Brest.

Eric BALCON : Comment as-tu été accueilli à la SILL ?

VT : Mon tuteur entreprise, adjoint au responsable maintenance, m'a tout d'abord fait visiter l'ensemble de l'entreprise que j'avais eu l'occasion de découvrir lors d'un précédent stage. Il m'a fait lire le livret d'accueil qui recense les risques et mesures de prévention en matière d'hygiène, sécurité et qualité. Il m'a ensuite fait renseigner un formulaire attestant de ma formation renforcée à la sécurité pour le personnel maintenance. J'ai été intégré dans une équipe avec 5 techniciens de maintenance confirmés qui m'ont fait découvrir l'atelier, les machines, les différents services. Ils m'ont présenté le poste, les locaux sociaux et l'outillage. À l'issue de cette journée, mon tuteur entreprise, Michel FILY, a revu les différents points avec moi de manière plus approfondie et nous avons rempli et signé les documents. J'ai appris où étaient les équipements de protection, les zones à risques, le point de rassemblement. Au CFAI, j'avais reçu des formations de préparation à l'habilitation électrique et SST. Mon tuteur entreprise a vérifié cela et un titre d'habilitation électrique m'a été délivré par la direction. Pendant 2 ans,



j'ai été mis de poste de journée à l'exception du dernier mois où j'ai intégré les équipes de quarts. L'objectif était de tourner avec les différentes équipes en quarts avec toujours deux techniciens de journée, dont un en particulier qui devait me former en vue de son changement de poste.

EB : Que t'a apporté cet apprentissage sur le volet sécurité/santé ?

VT : Prise de conscience des situations à risques et des mesures de prévention. Écoute des techniciens confirmés et enseignement du savoir-faire en intégrant les notions de sécurité, notamment concernant les consignations avant intervention et le port des EPI.

EB : Qu'est ce qui fait que tu aies eu envie de poursuivre à la SILL et que la SILL t'aie fait confiance ?

VT : Pour un technicien de maintenance, c'est une entreprise très intéressante car le parc machines est très varié et évolue constamment. Les tâches sont diversifiées. Il y a une bonne

ambiance dans les équipes. Comme mon apprentissage s'est très bien passé, la SILL m'a proposé un CDD de 5 mois qui devrait a priori déboucher sur une embauche.

MICHEL FILY, ADJOINT AU RESPONSABLE MAINTENANCE

EB - Quelles sont vos attentes en matière de sécurité lorsque vous travaillez avec un nouvel apprenti ?

J'attends de l'apprenti qu'il prenne le temps d'apprendre et d'assimiler les règles de sécurité essentielles avant de juger des dangers qu'il peut y avoir sur les machines et d'intervenir. Il faut acquérir les bonnes connaissances et les bonnes bases dès le début, notamment concernant le port des EPI.

Les impératifs de production placent souvent les techniciens dans des situations de stress : ils sont tentés d'intervenir rapidement, sans prendre le temps de se mettre en sécurité avant toute chose. Se protéger face aux dangers avant toute intervention, malgré la pression de la production, est un élément essentiel que les apprentis doivent maîtriser dès leur arrivée.

Les apprentis sont en doublon avec un salarié titulaire qui est chargé de leur montrer le bon exemple et de leur transmettre ses connaissances techniques dans un souci constant de sécurité. Je n'hésite pas à intervenir dès que nécessaire quand je repère une situation de danger afin de corriger l'apprenti et de lui apprendre les bonnes pratiques.

Interviews réalisées par Eric BALCON, MEDEF Bretagne.

CARSAT BRETAGNE

Les jeunes ont 50 % plus d'accidents que la moyenne des salariés. Près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois de l'embauche. Face à ce constat, la Carsat Bretagne, au sein du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS et en partenariat avec les acteurs du système éducatif breton, développe depuis plusieurs années un projet visant à intégrer l'enseignement de la santé - sécurité au travail dans tous les niveaux de formation de l'enseignement professionnel. La finalité est de développer les compétences en prévention des risques professionnels auprès des élèves et apprentis, en s'appuyant notamment sur la formation des enseignants et des formateurs de CFA.

Des outils pédagogiques ont été développés, tels que les dispositifs SYNERGIE « Ecole - Entreprise - Prévention ». Ciblés par filière professionnelle, ils sont élaborés avec les branches professionnelles concernées.

L'outil SYNERGIE PEDAGOGIE, d'une part, permet aux jeunes de réaliser une analyse des risques présents sur les postes de travail sur lesquels ils sont affectés pendant leur période de formation



en entreprise, et ainsi de poursuivre le développement de compétences initié en lycée professionnel et en CFA.

L'outil SYNERGIE ACCUEIL, d'autre part, est destiné à améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en entreprise. Il permet au tuteur / maître d'apprentissage / accueillant d'évaluer leurs connaissances de base sur les questions de santé - sécurité au travail. Pour accompagner ces derniers, une formation à la prévention des risques professionnels leur est proposée. Construite sur la base d'un référentiel de compétences élaboré par le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS, la réalisation de ces formations est assurée en région avec les organisations professionnelles des secteurs d'activité concernés. A ce jour, une centaine de salariés d'entreprise ont été formés dans ce cadre.

Afin de pérenniser ce projet, la Carsat Bretagne est engagée dans un partenariat conventionné avec des branches professionnelles en région. Après le secteur du BTP, une convention vient d'être signée avec l'UIMM, pour le secteur de la métallurgie.



■ **Outils Synergie :**
<http://www.esst-ins.fr/synergie/>



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU PAYS DE SAINT-MALO (STSM)

SENSIBILISATION DES APPRENTIS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du CPOM, notre Service de Santé au Travail du Pays de Saint-Malo (STSM) a mis en place, en étroite coopération avec la Faculté des Métiers du bassin malouin, une action de sensibilisation aux risques professionnels à destination des apprentis, lors de la rentrée 2015-2016.

Notre équipe pluridisciplinaire (composée d'un Médecin du travail, d'une Infirmière, de deux IPRP, de deux assistantes prévention et de la chargée de communication du STSM) a préalablement réalisé un jeu de 7 plaquettes d'information sur les risques professionnels par métier, en bénéficiant du regard d'expert de ses partenaires DIRECCTE, Carsat Bretagne et OPPBTP à différentes phases de la conception.

Dans un second temps, notre groupe de travail a collaboré plus spécifiquement auprès de 3 classes avec les enseignants du CFA :

- BAC PRO Mécanique Parcs et Jardins ;
- CAP Solier-Moquetiste ;
- CAP Boulangerie connexe.

Un « tutorat prévention » s'est ainsi articulé autour de 3 interventions trimestrielles par classe :

- 1 Présentation du rôle et des missions du STSM. Échanges sur les situations professionnelles rencontrées par les élèves. Distribution des plaquettes. Constitution de groupes de travail et sélection des risques à traiter.

- 2 Élaboration par les apprentis d'un support visuel mettant en avant les risques ciblés et les moyens de prévention adaptés.

- 3 Mise en commun des travaux avec présentation orale et remise d'EPI à l'issue d'un quizz pratico-ludique.

Tout au long de ces sessions de travail, le groupe projet du STSM a souhaité conserver un rôle d'accompagnement à la réflexion sans interagir dans la phase créative des élèves. L'enjeu de notre mission didactique passait essentiellement par une démarche participative qui a su s'instaurer progressivement.

Dans cet état d'esprit, les CAP ont créé deux diaporamas à diffuser à l'occasion de leurs portes ouvertes et les Baccalauréats ont, quant à eux, participé au concours vidéo INRS « De l'école au Travail ».

Le bilan positif de ce premier partenariat nous permet de pérenniser l'action « apprentis/CFA » pour la nouvelle rentrée 2016-2017.

*Daphné JAN.
IPRP-Ergonome - STSM.*



■ **Dépliants STSM :**
<http://www.sante-travail-saint-malo.org/information-prevention/docs-téléchargeables/>

■ **Film CFA / Concours INRS :**
<http://www.dailymotion.com/fdm-stmal0>



FACULTÉ DES MÉTIERS - CCI DE RENNES

La prévention des risques professionnels des apprentis du CFA de la CCI de Rennes (Faculté des Métiers) constitue un axe important du projet d'établissement. Comme beaucoup de CFA, la Faculté des Métiers accueille un public jeune, avec parfois certaines fragilités et un degré de maturité variable en fonction de l'âge et du profil de nos candidats. Pour autant, ces jeunes vont être confrontés dès leur arrivée au CFA à la découverte du monde de travail, ils passeront en moyenne la moitié de leur temps d'apprentissage en entreprise. L'enjeu d'un accompagnement sur les risques professionnels des apprentis est multiple : tout d'abord, il s'agit de garantir leur propre sécurité sur leur lieu de travail, nous considérons également que c'est un facteur de pérennité dans leur emploi, notamment vis-à-vis de leur employeur qui a des attentes fortes sur cette question en terme de comportement, enfin, on considère que cet apprentissage est aussi essentiel que les matières « techniques » car il doit permettre de sécuriser le jeune dans sa formation et son futur emploi.

Aussi, dans le cadre du cours de PSE (Prévention Sécurité Environnement) en BAC PRO les apprenants abordent les accidents du travail, les maladies professionnelles, les effets physiopathologiques des risques professionnels. Ils doivent analyser leur contexte professionnel, identifier les situations dangereuses, les risques et les dommages potentiels, apprécier l'importance des

risques (fréquence et gravité, probabilité d'occurrence), repérer le risque prépondérant du secteur (par exemple le risque chimique, électrique, les risques liés à l'activité physique et à la charge mentale). En CAP ils abordent l'individu et sa santé : addiction, alimentation, rythmes biologiques, sommeil, IST (Infection Sexuellement Transmissible) et l'individu dans son environnement professionnel.

En CAP et BAC ils passent également le SST (sauveteur secouriste du travail) formation de 1,5 jour qui compte pour l'examen.

Par ailleurs, la Faculté des Métiers propose tout au long de l'année des ateliers sur les thématiques de santé et de sécurité des apprentis. Ces actions se mettent en place dans le cadre de partenariats avec des acteurs spécialisés sur les différentes thématiques proposées : sécurité routière, addictions, éducation à la sexualité, sophrologie, estime de soi, initiation au self défense, réseaux sociaux, etc.



Exercice de prévention du risque routier

*Vincent BOBOT.
Directeur de la Faculté des Métiers - CCI de Rennes.*

APPRENTISSAGE : PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les salariés peu expérimentés et parmi eux les apprentis, sont davantage victimes d'accidents du travail que leurs aînés (45% des victimes ont moins de 17 mois d'ancienneté au régime agricole). L'apprentissage repose sur la combinaison équilibrée de séquences d'apports en CFA et de phases d'immersion en entreprise afin de se former au métier. C'est aussi dans ces situations que se jouent les prises de risque...

Intégrer la prévention à l'enseignement

Quelle que soit la filière considérée, l'acquisition des savoirs et plus encore des savoir-faire passe par la construction de repères de métier. Ainsi la maîtrise de l'utilisation du taille-haie en filière paysage suppose à la fois d'évaluer le degré d'affûtage du lamier, de travailler en élévation tout en préservant son équilibre, d'adapter sa gestuelle à l'essence à tailler, de bien se représenter le rendu visuel de la taille afin de produire l'effet escompté... Tout cela participe d'une construction hautement intégrée afin d'aboutir au geste professionnel recherché.

Les éléments théoriques sur la connaissance des essences végétales et leurs caractéristiques, l'affûtage des lamiers, l'organisation du chantier et les principes d'économie d'effort doivent bien évidemment s'acquérir en CFA. La subtilité de la maîtrise du geste professionnel et du maniement de l'outil, la façon d'organiser le chantier font plutôt l'objet d'une transmission sur le chantier au plus près des acteurs de l'entreprise.

Les éléments de prévention permettant d'identifier le risque et de l'évaluer gagneront à être intégrés aux acquisitions nécessaires pour bien faire le travail. Dans une formation d'éleveur, les connaissances sur les sens et les comportements des animaux doivent être prises en compte au même titre que celles permettant de concevoir un bâtiment d'élevage... Cette intégration au cœur aidera à valoriser la prévention comme une composante à part entière du métier, comme un paramètre à prendre en compte parmi d'autres pour réaliser le travail.

Savoir-faire de métier, savoir-faire de prudence...

Il convient d'aménager un temps d'échange durant lequel les personnes de l'entreprise pourront questionner l'apprenti sur ce qu'il sait faire ou plutôt sur ce qu'il croit savoir faire d'un point de vue opérationnel. En effet, le suivi de l'enseignement d'une filière donnée ne garantit pas que l'apprenti ait bé-

néficié d'apports théoriques et plus encore pratiques sur l'utilisation de telle ou telle machine pourtant emblématique d'un métier.

Les pré-supposés que peuvent avoir le tuteur ou les salariés de l'entre-

prise accueillante les amènent parfois à confier à l'apprenti des tâches qu'il n'est peut-être pas en mesure d'accomplir. Au travail, on ne peut se représenter une situation qu'à partir de notre posture par rapport à elle. Il est fréquent de constater un écart entre la représentation que se font les personnes expérimentées de l'entreprise sur le niveau de maîtrise de l'apprenti et sa réelle compétence. Cet écart peut les conduire à lui confier une tâche technique que eux considèrent comme aisée (car très hautement intégrée) alors que ce dernier ne dispose pas des repères de métier lui permettant de l'accomplir correctement et surtout sans risque. Ainsi, des températures extrêmes, une station debout prolongée, un travail en hauteur associé à un risque de perte d'équilibre peuvent interférer avec le processus en cours d'acquisition du geste sûr...

Enfin, la présence d'un nouveau au sein d'une équipe modifie les situations de travail habituelles et les repères collectifs. Elle doit donc être prise en compte pour que les régulations et les coopérations demeurent efficaces.

L'accueil en entreprise : une vraie mission avec un temps dédié

L'arrivée de l'apprenti dans l'entreprise et notamment en TPE constitue un événement marquant. Elle doit donc être organisée. La mise en œuvre d'un tutorat participe assurément de cette réussite. La qualité de la relation entre l'apprenti et la personne ressource de l'entreprise s'avère tout autant primordiale. Cela suppose que ce travail fasse sens pour la personne concernée. À ce titre le volontariat sera sans doute prédominant. Il importera aussi que ce travail soit une composante à part entière de l'activité de l'accompagnant et par conséquent, qu'un temps lui soit dégagé afin d'accomplir cette mission. Cela lui permettra alors d'échanger, de transmettre, de débriefing et d'accompagner l'apprenti dans sa progression.

Hervé GUILLOT.
Responsable Santé Sécurité au Travail.
MSA Portes de Bretagne.



PUBLICATIONS À SIGNALER

Intérêt d'une prise en charge concertée de salariés rachalgiques par un service de santé au travail et un service de rééducation et réadaptation fonctionnelle

« Les pathologies rachidiennes chroniques sont souvent source d'incapacités fonctionnelles qui perturbent gravement le travail et sont responsables d'un coût humain et économique considérable. Elles occupent une place prépondérante dans les causes d'inaptitudes définitives au poste de travail et de ce fait sont un enjeu essentiel dans les actions de maintien dans l'emploi des salariés. Cet article présente les résultats d'un

travail de quatre années d'une prise en charge conjointe des rachalgiques chroniques par le service de santé au travail en Iroise (STI, Brest) et le centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Perharidy à Roscoff (Finistère, France). »

Article paru dans la revue « Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement ».



Télécharger l'article intégral

CRPRP : 14 DÉCEMBRE 2016 - ORDRE DU JOUR

1 Plan Régional Santé Travail 2016-2020

- Quelle communication sur le PRST ?
- Point sur le déploiement des actions.
- Point sur la démarche d'évaluation.
- Quelle feuille de route pour la commission formation ?
- Perspectives d'évolution de l'instance (décret à paraître).

2 Point sur la labellisation des organismes de formation intervenant pour les membres de CHSCT et les délégués du personnel

3 Enquête SUMER



Les groupes de travail « PRST » se mettent en place et peuvent accueillir des personnes ayant une expertise à partager.

Les candidatures sont soumises au groupe et au pilote de l'action.

■ Contact : Direccte, Pôle Travail.



ABONNEMENT ET CONTRIBUTIONS

Cette lettre vous est ouverte et vous pouvez y contribuer en proposant, un article, un témoignage, une actualité...

Contact : bretag.polet@direccte.gouv.fr

Demande d'abonnement : diarbenn@orsbretagne.fr

DIRECCTE BRETAGNE

Immeuble «Le Newton» - 3 bis avenue de Belle Fontaine

TSA 71732 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 22

Conception : Comité de rédaction CRPRP - Elisabeth Quéguiner ORS Bretagne